

1 **Nouveau-Brunswick**

- 2 } - La production à pleine capacité des parcs éoliens en Gaspésie risque de
3 } restreindre la capacité d'importation à partir du Nouveau-Brunswick,
4 } particulièrement sur le point d'entrée Eel River (350 MW). Il sera donc difficile
5 } de planifier des achats fermes à partir de cette interconnexion.

6 **Nouvelle-Angleterre**

- 7 - L'importation de quantités substantielles n'est possible que par
8 l'interconnexion à courant continu Radisson – Nicolet – Sandy-Pond (chemin
9 NE-HQT) reliant le réseau du Transporteur à celui de la Nouvelle-Angleterre.
10 L'autre interconnexion, Highgate (chemin HIGH-HQT), ne donne pas accès à
11 une zone où des quantités fermes de puissance installée peuvent être
12 acheminées au Québec en période de pointe.
- 13 - La capacité de réception à partir du chemin NE-HQT, affichée à 1 700 MW
14 sur OASIS, n'est pas disponible lorsque le poste Nicolet est requis pour
15 l'acheminement de la production de la centrale LG2-A, au bénéfice de la
16 charge locale. C'est la configuration la plus fréquente durant les heures de
17 forte consommation au Québec.
- 18 - L'utilisation de l'interconnexion Radisson – Nicolet – Sandy-Pond est
19 assujettie à l'achat de droits de passage fermes sur la portion américaine de
20 la ligne. Le nombre de détenteurs de ces droits de passage est limité et ces
21 derniers doivent être négociés de gré-à-gré.

22 **New York**

- 23 - Depuis la modification des règles commerciales par le « New York
24 Independent System Operator » (NYISO) à la fin du premier trimestre de
25 2008, l'importation de 100 MW d'électricité est possible à partir de Dennison
26 (chemin DEN-HQT), via le transformateur à fréquence variable du poste
27 Langlois et les lignes de CRT. L'expérience d'utilisation de cette

Original : 2010-11-01

HQD-1, Document 2
Annexe 4A
Page 174 de 219

Régie de l'énergie
DOSSIER: R. 3669. 2008 Phase 2
DÉPOSÉE EN AUDIENCE
Date: 15/02/2011
Pièces n°: C. 10. 54 SÉ/AQLPA